

Proclamation

Journée de sensibilisation à la fibromyalgie le 12 mai

- CONSIDÉRANT QUE** *La fibromyalgie (FM) est une maladie complexe dont les symptômes varient considérablement et peuvent inclure une douleur chronique débilitante, une fatigue accablante et une déficience cognitive; et*
- CONSIDÉRANT QUE** *Il n'existe aucune cause connue ni aucun remède pour la fibromyalgie; et*
- CONSIDÉRANT QUE** *La Journée de sensibilisation à la fibromyalgie est une occasion de sensibiliser et de montrer son soutien aux personnes atteintes de FM et à leurs familles; et*
- CONSIDÉRANT QUE** *L'Association canadienne de la fibromyalgie est la seule organisation nationale au Canada qui soutient à la fois la recherche sur la FM et les services aux personnes atteintes de FM et à leurs familles; et*
- CONSIDÉRANT QUE** *La fibromyalgie touche environ 5 % de la population canadienne, ce qui représente plus de 2 000 000 d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges et de toutes races, atteints de cette maladie chronique; et*
- CONSIDÉRANT QUE** *Les personnes atteintes de FM ont le droit d'être traitées avec dignité et ont droit à un soulagement de la douleur.*

PAR CONSÉQUENT, je, _____
au nom de _____
proclame par la présente, le 12 mai _____ **comme étant la « Journée de**
sensibilisation à la fibromyalgie », à/en

Signature : _____

